

Harmonisation des horaires CIN-CYP
Résolution adressée au DFJ
AD du 30 mai 2001 à la Tour-de-Peilz

Tout en acceptant de prendre en compte les transformations sociales et en reconnaissant la légitimité de cette demande d'harmonisation des horaires, devant néanmoins considérer :

- le manque de recul face à l'expérience d'harmonisation des horaires du Cycle initial et des Cycles primaires, testée dans l'établissement lausannois d'Entrebois et mise en place à la rentrée de l'année scolaire 2000-2001;
- la position du groupe de travail lausannois "harmonisation des horaires", qui, dans sa séance du 4 décembre 2000, émettait les plus grandes réserves sur la généralisation de l'expérience lausannoise;
- la proposition de ce même groupe de travail qui demandait la poursuite de l'expérience, durant un cycle de 2 ans, afin de pouvoir mener une évaluation par les services de santé concernés;
- la multiplication des expériences, sans qu'une réflexion de fond n'ait pu être menée, tant au niveau de la santé des élèves qu'au niveau pédagogique;
- la remise en question du statut et du cahier des charges des enseignantes du cycle initial, liée à l'harmonisation des horaires.

l'AD/SPV, réunie le 30 mai 2001 à La Tour-de-Peilz:

- ***dénonce la précipitation avec laquelle le DFJ accepte d'élargir les expériences d'harmonisation des horaires actuellement menées;***
-
- ***demande au DFJ:***
 - ***la création, dans les plus brefs délais, d'un groupe de travail comprenant tous les acteurs concernés,***
 - ***l'initiation immédiate d'une étude et d'un suivi scientifique idoine,***
 - ***la suspension de toute expérience avant que les conclusions de l'étude ne soient déposées.***